page 18 from Paroisse 122

HO!

LISEZ

CE

PAMPHLET

SUR LE MANITOBA

PAR

L'ABBE G. DUGAS

Missionnaire

AU NORD OUEST

PENDANT 22 ANS.

poor original

[illegible] ACHETE LES TERRES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

[illegible]ONCERNANT LES TERRES DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

[illegible]agnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique offre en vente, au Manitoba [illegible]ord-Ouest Canadien, un certain nombre de lots de terres d'une fertilité incom[illegible] supérieurement appropriées aux fins agricoles. Ces terres, qui dans toute la [illegible]tribuée au Chemin de Fer Canadien du Pacifique, s'étendent à une distance de [illegible]uatre milles de chaque côté de la ligne principale du chemin de fer, sont mises en [illegible]e à des prix variant

DE $2.50 PAR ACRE, EN MONTANT

Des informations complètes sur les prix des terres peuvent être obtenues du Commissaire des Terres, à Winnipeg, Manitoba.

(Ces règlements sont substitués aux anciens règlements, et annullent ceux en vigueur jusqu'à ce jour.)

CONDITIONS DE PAIEMENT

Si le paiement est fait au comptant au moment de l'acquisition du terrain, il sera accordé un contrat de vente du terrain à l'acquéreur ; toutefois l'acheteur pourra ne payer qu'un dixième comptant, et la balance en neuf ans, par paiements échelonnés, avec intérêt de six par cent par an, payable à chaque échéance de fin d'année, en même temps que le versement annuel.

CONDITIONS GENERALES

Toutes les ventes de terres sont sujettes aux conditions générales suivantes :

1. Toutes les améliorations faites sur terrain acquis y seront maintenues jusqu'à parfait paiement de ce terrain.
2. L'acquéreur d'une terre devra payer toutes les taxes et impôts légaux établies sur cette terre et sur les améliorations qui y auront été faites.
3. La Compagnie, sous l'empire de ce règlement, réserve de la vente tous les terrains miniers et houilliers, ainsi que les terrains contenant de grandes quantités de bois, des carrières de pierre, d'ardoise et de marbre; ou contenant des pouvoirs d'eau et des étendues de terres pour emplacements de villes ou constructions de chemins de fer.
4. On disposera, à des conditions très avantageuses, des terrains miniers et houilliers, des terres à bois, des carrières et des terrains contenant des pouvoirs d'eau, en faveur des personnes donnant des preuves indiscutables de leur intention et de leur capacité de les utiliser.

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique a adopté un tarif très réduit sur tout le parcours de son réseau, en faveur des colons, pour le transport de leurs personnes et de leurs effets mobiliers.

Pour plus amples renseignements adressez-vous à

L. A. HAMILTON,
Commissaire des Terres de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique
Winnipeg, Manitoba.

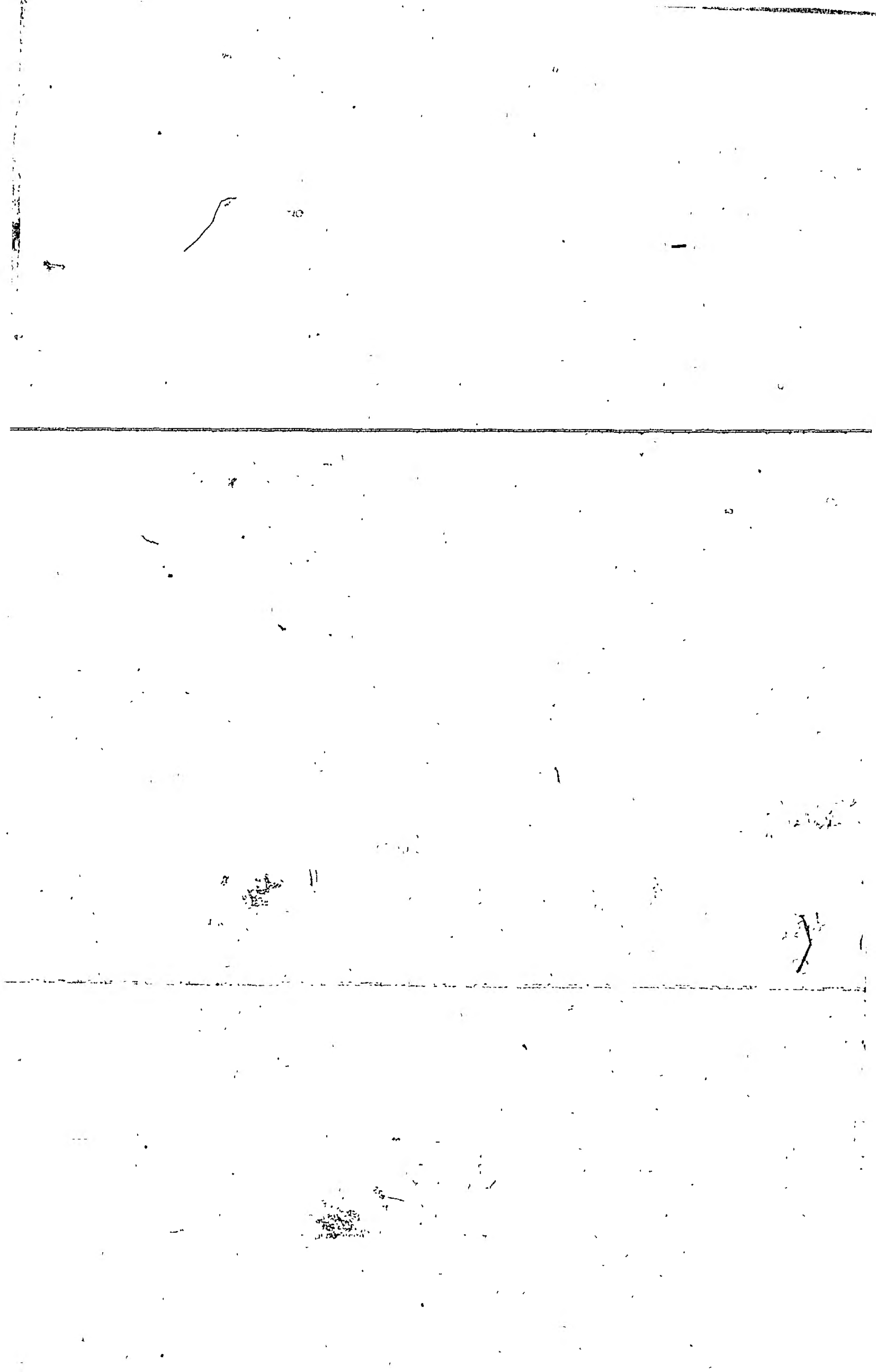
TERRES DU MANITOBA MERIDIONAL

La concession des terres de la Compagnie du Chemin de Fer Manitoba Sud-Ouest est actuellement en vente et offre des chances exceptionnelles. Cette concession se compose d'au-delà de 1,000,000 d'acres des terres les plus fertiles de l'Amérique, parfaitement appropriées à la culture des grains et à la culture mixte, dans une zone de 21 milles de largeur, située immédiatement au nord de la ligne internationale des Etats-Unis, et du 13e rang en allant vers l'ouest. La partie de cette concession située entre le rang 13 et la limite ouest du Manitoba est fort bien colonisée, les *homesteads* (octrois gratuits), ayant été occupés depuis longtemps. Les acquéreurs de ces terres bénéficieront immédiatement de tous les avantages de cette colonisation déjà ancienne : les écoles, les églises et l'organisation municipale. La fertilité du sol a été surabondamment établie par les récoltes splendides qui ont été faites d'année en année dans ce beau district.

La contrée est abondamment pourvue d'eau fournie par de nombreux lacs et cours d'eau au nombre desquels nous citerons principalement le lac Rock, le lac Pelican, le lac Whitewater, la rivière Souris et ses tributaires, ainsi que des criques dont les eaux toujours jaillissantes prennent leur source dans le Mont de la Tortue. Le bois s'y trouve en grande abondance et les bois de construction se manufacturent à Desford, Deloraine et Wakopa et peuvent s'acheter à des prix très raisonnables. Dans ces deux dernières localités, il y a aussi deux moulins à blé en opération.

Les conditions d'achat des terres du Manitoba Sud-Ouest sont les mêmes que celles de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

poor original





MANITOBA

ET

SES AVANTAGES

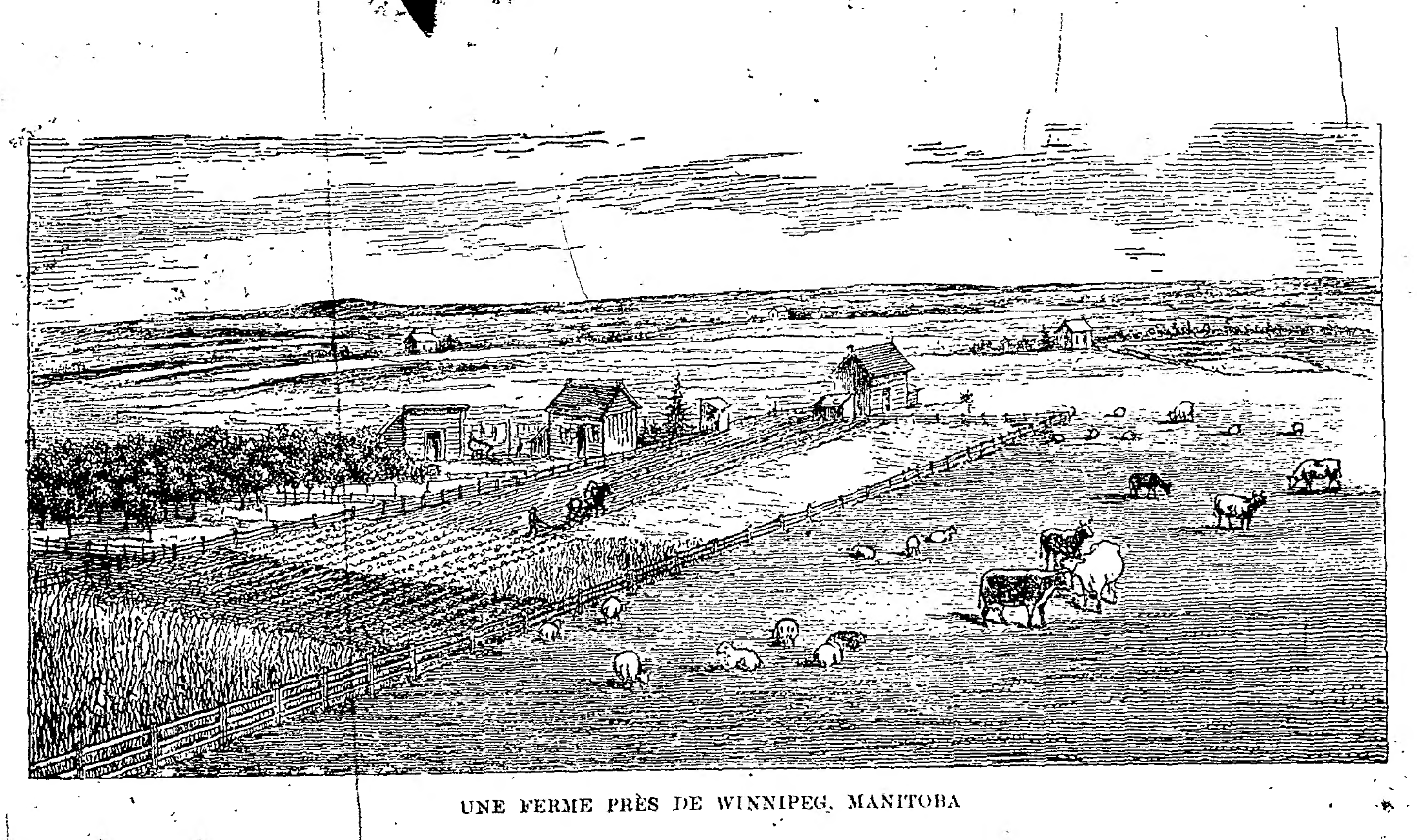
POUR

L'AGRICULTURE

PAR

L'ABBÉ G. DUGAS

Missionnaire au N. O. pendant 22 ans.



UNE FERME PRÈS DE WINNIPEG, MANITOBA

ARTICLE I

POURQUOI CETTE BROCHURE ?

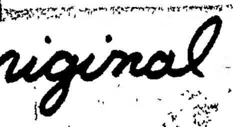
Les renseignements sur Manitoba ne manquent à personne aujourd'hui. Il est paru assez de brochures en anglais et en français pour faire connaître les avantages aussi bien que les désavantages de ce pays. Je crois donc qu'il est assez difficile d'ajouter quelque chose de nouveau à ce qui en a déjà été dit.

Aussi, ce n'est pas du nouveau que je viens annoncer en publiant cette brochure. Le seul but que j'ai en vue, est tout simplement de corroborer les témoignages exacts donnés jusqu'ici en faveur de Manitoba. Je connais ce pays pour l'avoir habité pendant vingt-deux ans ; c'est bien assez pour avoir eu le temps d'y faire des observations, et des comparaisons d'une année avec une autre ; ce que ne permet pas de faire un séjour de quelques semaines. Jamais on ne pourra bien connaître ce pays sans l'avoir habité pendant des années ; et comme elles ne se ressemblent pas toutes, ce n'est pas avant une dizaine d'années qu'on peut établir une moyenne et faire un rapport très exact.

Parmi ceux qui ont visité Manitoba dans les voyages d'excursion, tous ne sont pas revenus avec les mêmes impressions. Les uns se sont trouvés dans des circonstances et des conditions pour en voir tout le *beau* côté ; les autres, au contraire, n'en ont vu que le côté désavantageux. De là des rapports différents. Ceci ne doit pas nous surprendre ; dans une visite de quinze jours, que peut-on connaître d'un pays aussi vaste que le Nord-Ouest.

D'ailleurs, les différences d'opinions sur semblable sujet ne datent pas d'aujourd'hui.

La terre promise était, d'après l'écriture, un pays où coulait le lait et le miel, et cependant sur douze explorateurs, envoyés



par Moïse pour reconnaître la contrée, deux seulement firent un rapport exact, les dix autres en faisaient une description si terrible que le peuple de Dieu était découragé et voulait retourner en Egypte.

Je ne viens pas dire que Manitoba est la terre promise mais je viens affirmer que c'est une terre fertile au-delà de tout ce qu'on peut dire, et que des fermiers intelligents et laborieux y feront, à la lettre, couler des ruisseaux de lait. Déjà l'expérience en est faite. Ceux qui cherchent à déprécier Manitoba en ne faisant connaître que ses inconvénients, n'agissent pas honnêtement, pas plus qu'un homme qui ne voit que les défauts de son prochain, sans tenir aucun compte de ses bonnes qualités.

Voltaire méprisait le Canada et conseillait au roi de France de se débarrasser de ces quelques arpents de neige. Aujourd'hui ces arpents de neige sont devenus un des beaux pays du monde.

Dans les contrées les plus favorisées de la nature on rencontre infailliblement des inconvénients. Le paradis terrestre est fermé depuis la chute d'Adam ; il ne faut pas s'attendre à le retrouver à Manitoba. Là comme partout ailleurs il y a compensation ; ce que l'on perd d'un côté on le gagne de l'autre.

Tout mortel dans ce pays est obligé de travailler ; personne ne doit s'attendre à s'y trouver grand seigneur en arrivant : mais il y a une chose certaine, c'est qu'avec la même somme de travail on y arrive plus tôt à une honnête aisance que dans beaucoup d'autres pays.

Ce qui m'a toujours frappé le plus, pendant les vingt-deux années que j'ai passées à Manitoba, c'était l'aisance dans laquelle vivaient les gens sans s'adonner beaucoup au travail.

On reprochait un jour à quelqu'un de perdre du temps. *Monsieur, répondit-il, si nous travaillions comme ailleurs par ici nous serions trop riches.*

Dans le cours de l'été dernier, un bon nombre de personnes, qui formaient le projet d'émigrer à Manitoba, sont venues me consulter et me demander des renseignements sur ce pays. Je voulais, quelquefois, les renvoyer, pour plus de détails, à la brochure si complète de M. T. A. Bernier, de St. Boniface ;



mais presque toujours on me disait : Je n'ai pas le temps de lire une longue brochure et puis j'aime mieux m'en rapporter à ce que vous me direz : vous avez vécu longtemps par là et vous n'avez aucun intérêt à embellir les choses ; je ferai ce que vous me direz ; c'est pour cela que je suis venu vous consulter.

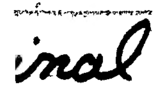
INCONVENIENTS ET AVANTAGES.

A tous, j'ai dit la vérité, sans rien exagérer, j'ai parlé des inconvénients comme des avantages qui se rencontrent à Manitoba et je suis persuadé que les colons dirigés par moi à Manitoba ne m'accuseront pas de les avoir trompés.

Toute personne n'est pas en état d'aller s'établir au Nord-Ouest ; j'ai dû nécessairement conseiller à quelques-uns d'y renoncer ; mais à la plupart j'ai dit : Allez vous établir au Manitoba.

Je viens de lire, sur un journal canadien, une lettre d'un savant publiciste d'Europe qui me confirme dans l'idée, qu'en effet c'est bien au Nord-Ouest que les émigrants canadiens doivent se porter. Voici un extrait de cette lettre :

" Une partie de vos frères, dit-il, a pris le chemin des Etats-" Unis ; elle a suivi sans doute l'inclination naturelle qui mène " les races du nord au midi, mais elle s'est complètement trom-" pée de direction. C'est du midi au nord qu'il faut aller. Le " nord, jette un défi à votre bravoure, il faut l'accepter " froidement, c'est le cas de le dire, et y aller de bon cœur. Le " septentrion appelle vos fourmillières d'enfants devenus " hommes. Qu'ils s'élancent et percent d'outre en outre ces " immensités. Ce travail, c'est votre préservatif contre le ra-" mollissement ; c'est la garde de votre vertu ; et de l'obstacle " vaincu, vous ferez le trophée de votre victoire. Ne dites pas " que l'atmosphère trop froide abat votre courage ; l'atmos-" phère, vous la contraindrez à s'adoucir. Autrefois la Gaule " était affligée d'une température qui a du reculer jusqu'aux " pays scandinaves. La flore et la faune des plus froides " régions occupaient en maîtres nos campagnes. Par l'aména-



" gement des eaux et des forêts, les moines ont posé les bases
" de tous les progrès. Vous avez devant vous cet exemple.
" Vous êtes un peuple de croyants, une forte race. Levez-vous
" donc, Canadiens, et partez...

L'année dernière, en écrivant la vie de Mgr Provencher, premier missionnaire à la Rivière Rouge, en 1818, il m'est tombé sous la main plusieurs de ses lettres, dans lesquelles il rend compte aux évêques de Québec des observations qu'il faisait sur le pays. J'y remarque que plusieurs des inconvénients qui nuisaient dès le commencement à la colonisation, ont disparu peu à peu.

Le travail qui se fera dans le Nord-Ouest amènera très certainement des changements climatériques comme la chose est arrivée dans diverses contrées de l'ancien monde.

Les pages que j'adresse aujourd'hui aux émigrants sont le résumé des observations que j'ai été à même de faire pendant mon long séjour à Manitoba. L'unique but que je me propose est d'être utile à mes compatriotes qui peuvent se créer un si bel avenir dans ce bon pays. Aucun intérêt personnel ne me pousse à leur donner ce conseil. Je n'ai aucun capital engagé dans Manitoba. Je n'habite plus ce pays, mais je l'aime toujours et je suis sous l'impression que tous ceux qui s'y rendront avec du courage et sans préjugés n'auront jamais à regretter leur démarche.

Pour ma part, j'engage fortement tous ceux qui se trouveront dans les conditions que je signalerai plus loin, à partir sans crainte pour le Nord-Ouest. Sur leur chemin, ils rencontreront des mécontents qui déblatèreront contre Manitoba ; quel est le pays au monde où il n'y a pas de mécontents ; on trouve de ces gens-là partout ; il faut en prendre son parti ; mais ils trouveront aussi, et en grand nombre, des hommes d'esprit et de jugement, des hommes intelligents et laborieux qui leur diront ce que je dis dans cette brochure. A coup sûr, ils verront à Manitoba des gens qui, par leur travail et leur économie, se sont créés un sort enviable. Qu'ils prennent l'exemple de ceux-ci.

poor

ARTICLE II

D.—QUI SONT CEUX QUI DOIVENT EMIGRER A MANITOBA ?

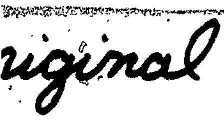
R.—Avant tout, ce sont des cultivateurs. La principale chose à exploiter pour le moment, c'est le sol : il faut donc des fermiers pour le faire valoir, et non des avocats. Quand le pays sera peuplé de bons cultivateurs, alors les hommes de profession y auront leur place ; pour le moment il y en a assez de cette classe. Les hommes de métier, tels que les menuisiers, les charpentiers, les forgerons, les maçons y trouveront assez facilement de l'ouvrage. Les bonnes servantes et en particulier les cuisinières trouveraient des salaires passablement élevés. Les spéculateurs sur les terres, qui de tout temps ont été la plaie du pays, feront mieux de n'y pas aller. D'ailleurs ils y auraient peu de chance aujourd'hui pour ce commerce.

D.—Quelles raisons doivent décider un cultivateur à partir pour Manitoba ?

R.—Les pères de famille qui n'ont pas le moyen d'établir leurs enfants et qui craignent de les voir partir pour les factories, ne doivent pas hésiter à partir pour Manitoba du moment qu'ils peuvent réaliser de 1,000 à 1,500 piastres. Dans ce pays ils trouveront avant longtemps les moyens de fixer tous leurs enfants sur des terres. Ce motif en a déjà déterminé un grand nombre, qui n'a qu'à s'en féliciter aujourd'hui.

A ceux qui n'ont rien je n'ai pas de conseil à donner. Il y en a qui sont allés à Manitoba sans autre avoir que leur confiance et leur courage, et qui ont réussi à amasser quelque chose. Dans ce cas c'est à chacun à se décider lui-même. Cependant je n'aviserais pas une famille qui n'a rien du tout à courir un pareil risque.

Il est assez difficile de préciser quelle somme il faut à chacun pour commencer. Le tout dépend de bien des circonstances. Les uns sont venus avec $100, d'autres avec $200, et sont bien installés aujourd'hui. Je connais à St. Norbert une famille française qui n'avait pas cent piastres à son arrivée, et



qui a maintenant des propriétés pour la valeur de $15,000. On comprend que celui qui arrive avec une somme un peu élevée est en état de commencer à exploiter une ferme plus en grand que celui qui n'a que quelques piastres.

Enfin, il faut compter aussi avec le talent et l'intelligence de celui qui dispose d'une somme. Un colon qui a la chance de trouver un *homestead* encourt moins de frais que celui qui est obligé d'acheter sa terre au prix de $5 l'acre.

D.—Quelle est l'époque de l'année la plus favorable pour émigrer ?

R.—A part la saison d'hiver on peut émigrer à Manitoba en tout temps ; cependant la saison la plus favorable est le printemps de bonne heure. Il faut que le colon arrive assez tôt, au printemps, pour faire ses labours et ensemencer une certaine étendue de terre. En général la terre peut recevoir la charrue dans le cours du mois d'avril.

D.—Ne peut-on ensemencer les terres en mars ?

R.—Ceux qui ont dit dans des brochures qu'à Manitoba le fermier peut labourer en mars ont un peu exagéré. Depuis vingt-deux ans j'ai connaissance d'avoir vu quelquefois des cultivateurs labourer avant le mois d'avril, mais on ne doit pas considérer cela comme règle générale. On peut herser en mars, mais ordinairement on ne peut pas labourer.

D.—Du côté de Calgary on ne peut guère aussi compter sur une saison propice aux semailles avant le mois d'avril ?

R.—Oui, quelques fois aux environs de Calgary les travaux des champs se commencent plus tôt qu'à Manitoba, mais pas en règle genérale. Le temps ordinaire des semailles c'est le mois d'avril.

D.—Quand les pâturages sont-ils ouverts ?

R.—Communément les pâturages dans Manitoba sont ouverts dès les premières semaines d'avril ; ils sont ouverts plus à bonne heure dans l'Ouest, à mesure qu'on se rapproche de Calgary. J'ai toujours vu le long de la Rivière Rouge les troupeaux aller aux champs dès le commencement d'avril, mais durant quelques semaines ils reviennent à l'étable tous les soirs, et ce n'est que vers la fin du mois qu'ils peuvent rester dans la prairie sans revenir aux granges.

ARTICLE III.

LE VOYAGE.

D.—Est-ce bien difficile, pour une famille, de se rendre à Manitoba ?

R.—Guère plus difficile pour une famille que pour un particulier. Les chars du Pacifique nous conduisent de Montréal à n'importe quel point de la ligne, sans changer, en sorte que toute la route se fait sans autre trouble que celui de veiller sur les enfants dans le char.

D.—Combien de jours prend-t-on pour se rendre à Winnipeg ?

R.—De Montréal à Winnipeg le trajet s'accomplit en 62 heures, c'est-à-dire en deux jours et demi.

D.—Quelle quantité de bagage chaque émigrant a-t-il droit de passer avec lui ?

R.—Chaque émigrant a droit de passer sans payer 300 livres de bagage qu'il doit faire chèquer à Montréal avant de partir Les passagers de première classe n'ont pas ce droit.

D.—Où achète-t-on les billets de voyage ?

R.—A l'office du Pacifique, sur la rue St. Jacques, No. 266, à Montréal. On a soin de demander des billets d'émigrants.

D.—Combien coûte un billet d'émigrant ?

R.—Toute personne au-dessus de 12 ans paye $22.40 depuis Montréal jusqu'à Winnipeg. Les enfants au-dessous de douze ans ne payent que moitié. Les bébés ne payent pas.

D.—Où prend-t-on les trains pour Manitoba ?

R.—A la gare Dalhousie, à 8 h. 40 m. du soir ; mais les heures changent quelque fois.

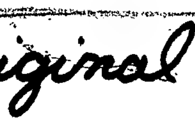
D.—Faut-il apporter de la nourriture pour le voyage, ou bien trouve-t-on à manger sur la route ?

R.—On doit se pourvoir de nourriture pour presque tout le voyage, car le train n'arrête pas souvent.

D.—Arrive-t-on de jour à Winnipeg ?

R.—Les chars arrivent à Winnipeg à midi.

D.—Où les émigrants trouvent-ils à se loger en arrivant à Winnipeg ?



R.—Le gouvernement fournit un logement gratuitement, mais pas de nourriture. Les familles canadiennes peuvent traverser immédiatement à St. Boniface où elles trouveront facilement, et à bas prix, de bons hôtels. A la gare du Pacifique, il y a ordinairement un prêtre pour diriger et aider les émigrants catholiques quand ils arrivent à Winnipeg.

D.—Où les émigrants iront-ils à Winnipeg pour trouver les agents des terres ?

R.—Pour avoir la liste et le prix des terres à vendre, les émigrants s'adresseront à M. L. A. Hamilton, agent des terres de la compagnie du Pacifique dans le haut de la station où on débarque à Winnipeg. Ce monsieur sera prêt à donner tous les renseignements voulus. Ceux qui veulent acheter, dans Manitoba, des terres déjà cultivées auront des renseignements auprès de M. Cloutier, prêtre de l'Archevêché de St-Boniface. On peut aussi aller chercher des renseignements auprès des curés de chaque paroisse.

Au bureau des terres du Gouvernement, à Winnipeg, sur la *Main street*, il y a un employé canadien, M. Turenne, qui est toujours prêt à renseigner les colons et à leur désigner les endroits où ils peuvent s'établir avantageusement.

La compagnie du Pacifique a une immense étendue de terres, le long de la ligne, qu'elle vend à des conditions faciles et à des prix réduits. Elle n'exige de l'acheteur qu'un dixième du prix de vente et elle accorde neuf ans pour le reste de la somme qu'elle laisse à 6 pour cent d'intérêt. Le prix des terres le long de la ligne du Pacifique varie de $2.50 à $6.00 l'acre.

ARTICLE IV

LE SOL

D.—Le sol est-il très fertile à Manitoba ?

R.—Sur ce point personne n'est tombé dans l'exagération. Dans la province de Manitoba il est fertile au-delà de ce qu'on peut dire. Cette terre est si riche que pendant de longues années il serait tout-à-fait inutile d'y ajouter des engrais. J'ai

vu en l'année 1866 la ferme de l'Archevêché qu'on semait en blé depuis 30 ans et qui produisait encore avec la même force, sans recevoir d'engrais. Depuis lors le même champ a été semé régulièrement (53 ans) et on ne s'aperçoit pas qu'il ait perdu de sa fertilité. Il peut se faire qu'à la longue, l'épaisse couche de terre végétale vienne à s'épuiser mais ce ne sera qu'après bien des années.

Cette fertilité prodigieuse se rencontre dans toute l'étendue de la province de Manitoba. Mais quand une fois on en a dépassé les limites, en gagnant l'ouest, alors la qualité du sol varie. Il y a encore des vallées presqu'aussi fertiles que celle de la Rivière-Rouge mais il y a aussi des terres sablonneuses moins propres à la culture du blé. C'est à l'émigrant à visiter ces endroits avant que d'aller s'y fixer. La zone fertile continue cependant dans la direction Nord-Ouest, en gagnant Prince-Albert.

D.—A Manitoba la terre est-elle facile à cultiver?

R.—Extrêmement facile, puisque généralement il n'y a aucun défrichement à faire. Dès la première année qu'un colon se fixe sur une terre, il peut commencer à labourer. Il n'y a point d'arbres à abattre, ni de souches à extraire, ni de fossés à faire. Son premier labour sur la prairie est d'abord pour *casser le gazon*; on appelle cela *casser de la terre.*

D.—Peut-on semer quelque chose sur ce premier labour?

R.—Parmi ceux qui ont voulu essayer à semer sur le premier labour les uns ont recueilli passablement, d'autres n'ont rien recueilli; il vaut mieux attendre.

D.—En quel temps fait-on ce premier labour?

R.—On peut faire ce travail à n'importe quel temps de l'été ou de l'automne. C'est au fermier à choisir le temps qui lui conviendra le mieux.

Une chose qui rend encore facile la culture des terres à Manitoba, c'est l'absence complète de pierres dans les champs. A Manitoba, jamais la charrue ne va heurter contre le plus petit caillou. C'est de plus un grand avantage pour conserver en bonne condition tous les instruments aratoires.

Le fermier à Manitoba n'est pas seulement exempt du défrichement, mais de plus du drainage. Il n'y a point de rigo-

les dans un champ. A part quelques fossés utiles pour dessécher les endroits bas; le sol n'exige aucun travail pour l'écoulement des eaux.

Un cultivateur accoutumé à sillonner sa ferme en tout sens par de petits canaux est tout étonné en arrivant à Manitoba, de voir que la plupart des champs n'ont nullement besoin de ce drainage. Cette absence de rigoles dans un champ présente encore un avantage pour les moulins à couper le grain. L'égalité du terrain rend la marche de la faucheuse plus douce et l'expose moins à déranger les rouages.

C'est quelque fois un coup d'œil charmant, que de voir fonctionner plusieurs faucheuses ensemble, sur une grande ferme. Quand ces machines entrent dans une pièce de blé d'un mille ou deux de long et qu'elles marchent les unes à la suite des autres, on dirait que la moisson se fait comme par enchantement. Dans l'espace de quelques heures ces champs immenses où l'on voyait onduler les épis se trouvent couverts de petites gerbes bien liées et prêtes à mettre en meules. Il y a loin de là à la faucille d'autrefois.

D.—Quels sont les grains qui conviennent le mieux au sol de Manitoba?

R.—C'est le blé qui réussit le mieux, le sol de Manitoba est peut-être au monde celui qui produit la meilleure qualité de blé, et il le produit en abondance. Le blé de Manitoba est le plus recherché sur les marchés d'Amérique et d'Europe. Aussi les commandes sont nombreuses. Tout le blé à Manitoba a été vendu l'an dernier au prix moyen d'une piastre le minot.

Maintenant, quoique le blé soit le grain qui convienne le mieux au sol de Manitoba, ce n'est pas à dire pour cela que les autres grains n'y réussissent pas; au contraire, ils y croissent en abondance et sont d'une excellente qualité.—Il n'y a que le sarrasin que je n'ai jamais vu cultivé dans ce pays.

D.—La terre y est-elle propre aux jardinages?

R.—Les légumes, pendant les années pluvieuses, y atteignent une grosseur prodigieuse, tellement qu'il faut les voir pour le croire. Il y a quelques années, on a exposé à St-Boniface un chou de Siam du poids de trente-six livres. Les

patates, les betteraves, les carottes, les choux, les oignons dépassent en grosseur tout ce qu'on a jamais vu ailleurs. Cependant le blé-d'inde (maïs) n'y réussit que passablement ; en général les épis sont pas longs et pauvrement fournis de grains.—Ceci n'empêche pas qu'il s'y cultive.

D.—De quelle qualité est le foin ? peut-on y cultiver le mil ?

R—Le foin du pays qui pousse naturellement dans les prairies est certainement d'une qualité inférieure au mil qu'on récolte en Canada ; cependant il nourrit bien les chevaux, et vaut beaucoup mieux que la paille pour les bêtes à cornes. Les troupeaux hivernés au foin du pays sont tous gras au printemps. Les chevaux qui ont à faire de longues routes, ou des travaux fatiguants ont besoin d'une plus forte ration d'avoine pour suppléer à ce qui manque de nutritif à cette espèce de foin sauvage.

La très grande facilité qu'on a eu jusqu'à présent à trouver du foin dans les prairies, a empêché les cultivateurs de travailler à faire des prairies artificielles. Il n'y a pas le moindre doute que la graine de mil semée dans les champs croîtrait tout comme au Canada, mais il faudrait en renouveler souvent la semence. Le peu de neige qui tombe en hiver ne préserve pas la racine du mil contre les gelées tardives. La terre au printemps se découvre trop tôt, et les racines du trèfle et du mil en souffrent. C'est un inconvénient auquel on ne remédiera qu'en ayant soin de refaire les prairies quand le foin du pays deviendra rare.

Une plante fourragère qui réussirait à merveille à Manitoba (l'expérience est faite), c'est la *luzerne*, espèce de trèfle dont la racine résiste très bien aux gelées du printemps. Cette plante croît rapidement et on pourrait en faire deux récoltes par été. Les bêtes à cornes sont friandes de ce fourrage

---

ARTICLE V

D.—QUEL EST LE CLIMAT DE MANITOBA ?

R.—Le climat de Manitoba, sous le rapport de la salubrité, est un des plus favorisés du globe. Jusqu'à ce jour, on n'a point connu là de maladies épidémiques. On comprend que dans ces immenses prairies, toujours balayées par le vent qui ne rencontre pas plus d'obstacles que sur la mer, les miasmes ne peuvent pas séjourner longtemps. L'air y est pur, et l'atmosphère limpide. On n'y voit pas en été ces suites de jours sombres comme ailleurs en Amérique. Au printemps surtout, c'est une région ensoleillée comme le ciel d'Italie.

En affirmant ceci, je n'exagère rien.

Que de fois pendant les premières années que j'ai vécu à Manitoba, je me suis arrêté, par une belle journée du printemps, à contempler la beauté d'un ciel si pur ! J'ai entendu des Européens, élevés sous le beau ciel d'Italie, m'avouer que jamais ils n'avaient vu nulle part une atmosphère plus limpide.

L'automne, saison souvent si triste et si mélancolique, dans d'autres pays, revêt là ces teintes qu'on ne voit nulle part ailleurs. C'est au mois de septembre qu'il est agréable de voyager dans les prairies ; le temps alors n'est ni chaud ni froid ; on y respire un air qui fortifie ; et qui fait qu'on s'attache à ce pays de manière à ne plus jamais l'oublier. Nos anciens voyageurs du Nord, après trois ans de séjour à la Rivière-Rouge, ne pouvaient plus retourner vivre au Canada. J'ai connu des gens qui, après avoir éprouvé une petite adversité, étaient revenus de Manitoba avec leur famille, promettant bien de n'y plus mettre le pied. Un an après, ils étaient revenus à St. Boniface, bénissant Dieu de les y avoir ramenés.

ARTICLE VI

FROID ET CHALEUR

D—Fait-il bien froid à Manitoba?

R.—En hiver, le froid descend plus bas qu'à Montréal, et cependant j'ai toujours trouvé qu'on y souffre beaucoup moins.

Quand on entend parler de 40 degrés de froid, on s'imagine qu'il n'y a pas moyen de sortir sous une telle température; on est dans l'erreur sur ce point. Quand le thermomètre marque 40 degrés, le temps est calme et il n'y a pas un brin d'humidité dans l'atmosphère. L'air est vif, mais sec, le soleil brille et le ciel est pur.

Il est certain qu'avec 20 degrés de froid à Québec, on souffre beaucoup plus qu'avec 40 degrés à Manitoba.

Quand j'arrivai à la Rivière-Rouge en 1866 j'avais une santé très faible et cependant je supportais beaucoup mieux le froid de ce pays que celui de Montréal, d'où j'étais parti. Toutes les santés s'en accommodent, du moment que les poumons ne sont pas attaqués avant d'arriver là. Il ne faut donc pas se laisser effrayer par la crainte de se geler à Manitoba pendant l'hiver. Le fait est qu'il périt moins de personnes par le froid à Manitoba qu'en Canada. Avant qu'il y eut là des chemins de fer, il fallait quelques fois faire de longues courses, en hiver, à travers les prairies. Des personnes délicates ne craignaient pas de s'y engager et de coucher dehors par des froids de 40 degrés.

Je crois sincèrement que l'hiver à Manitoba contribue à raviver les forces, en donnant plus d'activité au sang.

Voilà pour le climat du Nord-Ouest; il est salubre et il est agréable. Les chaleurs d'été sont comme à Québec.

ARTICLE VII

BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.

D.—Le bois est-il bien rare à Manitoba?

R.—Le bois n'est pas aussi rare à Manitoba qu'on a voulu le faire croire. L'hiver dernier, à Winnipeg, on payait $6.00 pour une corde de bon érable de quatre pieds de long, et la bonne épinette ne se vendait que $1.50 la corde. Dans la plupart des paroisses les colons ont du bois suffisamment. Depuis qu'on y exploite des mines de charbon la question du chauffage n'est plus une chose inquiétante.

Quant au bois de construction il coûte un peu plus cher que dans la province de Québec, mais il y en a en quantité d'importé dans le pays.

Pour clôturer les terres on se sert de fil de fer, et on trouve sur presque toutes les fermes le bois pour les piquets.

Les bois du pays sont le chêne, l'orme, le frêne, le bouleau, et une espèce de tremble qui ne ressemble pas à celui du Canada, puisqu'il fait de bon bois de chauffage.

ARTICLE VIII

L'EAU

D.—Trouve-t-on de bonne eau et s'en procure-t-on facilement?

R.—L'eau n'est pas abondante à Manitoba comme dans la province de Québec, c'est un des inconvénients du pays, cependant il y en a pour les besoins de la vie.

On ne voit pas dans Manitoba et dans le Nord-Ouest ces belles rivières limpides et ces beaux cours d'eau qu'on rencontre à chaque instant dans la vallée du St. Laurent. Pour avoir de l'eau dans les prairies, il faut nécessairement creuser des puits. Dans les commencements c'était une difficulté, main-

tenant ce n'en est plus une. Chaque localité est pourvue d'instruments nécessaires pour creuser de bons puits, qui donnent de l'eau en abondance. L'eau de ces puits est saine, mais elle n'est pas toujours aussi agréable que la bonne eau de rivière, néanmoins après quelque temps on s'y accoutume et on la trouve excellente. J'en ai bu pendant vingt-deux ans et je n'en ai éprouvé aucun dommage.

ARTICLE IX

D.—Vers quel endroit de Manitoba ou du N. O. le colon doit-il se diriger de préférence?

R.—Le colon canadien qui part sans savoir d'avance où il ira se fixer n'a rien de mieux à faire en arrivant à Manitoba que de placer sa famille pour quelques jours dans un hôtel ou dans les bâtisses du gouvernement et d'aller examiner le pays lui-même. Il y a différentes manières de se placer : on peut acheter une terre dans une paroisse; il y a les terres de la Compagnie du Pacifique et les terres du gouvernement. Le colon qui a le moyen d'acheter une terre dans une paroisse organisée n'aura rien de mieux à faire que de s'adresser au curé. S'il veut prendre une terre de la Compagnie du Pacifique, il ira au bureau des terres à Winnipeg où il trouvera toujours quelqu'un prêt à lui donner tous les renseignements qu'il voudra avoir.

Un colon qui veut émigrer à Manitoba ferait bien d'écrire d'avance pour prendre des informations sur les terres à vendre dans les paroisses. Nous avons déjà dit que les terres de la Compagnie du Pacifique sont surtout le long de la ligne du chemin de fer.

Il y a beaucoup de terres à vendre dans les paroisses de St. Alphonse, St. Léon, Lac-des-Chênes, dans le township au sud du Lac-des-Chênes. Il y en a à vendre à St. Joachim, à Ste Anne, à Ste Agathe, à St. Jean-Baptiste, à St. Norbert, à St. Vital et même à St. Boniface.

Voici ce que nous pouvons donner de plus précis sur les paroisses où il y a des terres à vendre.

ST. PIERRE JOLY

A St. Pierre Joly, les terres qui avoisinent la station du chemin de fer sont en vente à raison de 2 à 5 piastres l'acre ; ces terres sont excellentes. A la station d'Arnaud, le gouvernement vend les terres $2.50 l'acre, elles sont excellentes.

LORETTE

La paroisse de Lorette est à 15 milles de Winnipeg ; on y trouve du bois et de la prairie. Il n'y a plus de terres gratuites à prendre, mais il y en a beaucoup à vendre à raison de 3 à 7 piastres l'acre. On peut acheter ces terres en payant la moitié comptant. La paroisse de Lorette compte environ 100 familles. Il y a une église et des écoles. Il y a aux environs de Lorette des terres pour établir 200 familles.

STE ANNE DES CHENES

Cette paroisse est à 27 milles de Winnipeg. Les terres y sont excellentes ; on y trouve partout de bonne eau en abondance. Il y a là de la place pour établir quelques centaines de familles. Nous conseillons fortement aux colons d'aller visiter cette localité. Cette paroisse est déjà ancienne, et tout y est bien organisé. Le prix des terres vacantes n'est pas élevé ; il varie de 1 à 2 piastres l'acre.

LA BROQUERIE

Nouvelle paroisse à 42 milles de Winnipeg. Une ligne de chemin de fer déjà commencée ne tardera pas à traverser cette localité. L'eau y est abondante et de très bonne qualité. Il y a du bois en quantité. Le sol, quoiqu'un peu sablonneux, y produit le blé. Cette paroisse se trouve sur les limites des grandes forêts du Canada.

ST. PIE

Située à l'ouest de la Rivière-Rouge, près des frontières américaines, cette paroisse est toute en prairies. Le bois et l'eau y sont rares, mais le sol y est d'une fertilité exception-

neile. En moyenne le blé rend 25 minots par acre. Le prix des terres à vendre varie de 6 à 10 piastres l'acre. Le chemin de fer américain qui va à Winnipeg, traverse cette paroisse. Les colons établis à St Pie sont tous satisfaits.

ST. JOSEPH

Paroisse à l'ouest de St. Pie, en pleine prairie. L'eau y est rare et le bois fait défaut.

L'usage des poêles à paille remédie à l'absence de bois pour le chauffage, et ce système est préféré par plusieurs. Il faut creuser des puits pour avoir de l'eau, car dans cette paroisse il n'y a ni rivière, ni ruisseau, ni lac.

ST. JEAN-BAPTISTE.

La paroisse de St. Jean-Baptiste est une des plus florissantes paroisses canadiennes de la province de Manitoba. Population 140 familles environ; elle est située à 40 milles de Winnipeg. Le sol y est d'une grande richesse. L'eau y est abondante et de bonne qualité. Le bois suffit aux besoins. Il y a sur les deux côtés de la rivière de la place pour plusieurs centaines de familles. St. Jean-Baptiste est encore une de ces localités où nous invitons les Canadiens à se placer.

STE AGATHE

Paroisse à 22 milles de Winnipeg, sur les bords de la Rivière-Rouge. Il y a de bons puits pour l'eau. Le bois y est rare, mais on l'importe pour $3.00 la corde. Terre excellente. Les prix varient de 3 à 10 piastres, selon qu'elles sont plus ou moins loin de l'église. A 8 milles de Ste Agathe se trouve Royal, où il y a un bureau de poste et une petite chapelle, site d'une future paroisse. Lasalle, autre localité très avantageuse, est à 6 milles à l'ouest de Royal, Station du Pacifique.

ST. NORBERT

La paroisse de St. Norbert n'est qu'à 9 milles de Winnipeg; elle a été fondée en 1857.

Le bois et l'eau se trouvent en abondance et le sol y est très

riche. Le rendement du blé est en moyenne de 25 minots par acre. Il y a dans cette paroisse une belle église, un couvent et des écoles. Plusieurs familles y trouveraient de la place pour s'y établir.

ST. CHARLES

Paroisse sur l'Assiniboine à 9 milles de Winnipeg. Le sol y est excellent. Bois et eau en abondance. Le voisinage de la ville donne une grande importance à cette paroisse.

ST. FRANCOIS XAVIER

Cette paroisse, la plus ancienne de Manitoba, après St. Boniface, est située sur l'Assiniboine à 20 milles de Winnipeg. La ligne du chemin de fer américain passe à 3½ milles de l'église. La terre végétale est d'une profondeur de 2 à 4 pieds. Dans les prairies en arrière de cette paroisse il y a de la place pour former 4 à 5 paroisses.

ST. EUSTACHE

Paroisse à l'ouest de St. François Xavier à 29 milles de Winnipeg. Eau et bois en abondance. Dans St. Eustache et ses environs il y a beaucoup de terres vacantes. Les prix varient de $1.50 à $6.00 l'acre. Nous invitons les émigrants à visiter cette paroisse qui offre de grands avantages. Les émigrants pourraient aussi visiter les Ilets *de bois*, St. Léon, St. Alphonse, le Lac des Chênes, St. Jean, la grande Clarière et St. Laurent sur le Lac Manitoba.

Maintenant, comme les voyages d'excursion coûtent peu et qu'ils sont multipliés chaque été, nous conseillons à ceux qui ont dessein d'émigrer à Manitoba d'aller eux-mêmes visiter ces divers endroits ; avec cette précaution, on s'expose moins à une déception en arrivant.

ARTICLE X

ARPENTAGE

D.—Comment sont arpentées les terres à Manitoba ?

R.—On a pas suivi à Manitoba le même système d'arpentage que dans la province de Québec. Tout le pays est divisé en townships de 36 milles carrés. Chaque township contient 36 sections de 640 acres et chaque section est subdivisée en quatre quarts de section de 160 acres. Un chemin public passe entre chaque section. Nous donnons ci-dessous un diagramme des townships.

TOWNSHIP DIAGRAM.

640 Acres. — 1 Mile Carré.

N.

31 C.P.R.	32 Gouv.	33 C.N.W. ou C.P.R.	34 Gouv.	35 C.P.R.	36 Gouv.
30 Gouv.	29 Ecôles.	28 Gouv.	27 C.P.R.	26 H. B.	25 C.N.W. ou C.P.R.
19 C.P.R.	20 Gouv.	21 C.N.W. ou C.P.R.	22 Gouv.	23 C.P.R.	24 Gouv.
18 Gouv.	17 C.P.R.	16 Gouv.	15 C.P.R.	14 Gouv.	13 C.N.W. ou C.P.R.
7 C.P.R.	8 H. B.	9 C.N.W. ou C.P.R.	10 Gouv.	11 Ecoles.	12 Gouv.
6 Gouv.	5 C.P.R.	4 Gouv.	3 C.P.R.	2 Gouv.	1 C.N.W. ou C.P.R.

W.

S.

Ce système d'arpentage a ses avantages et ses inconvénients. Les Canadiens-Français, habitués au système suivi dans la province de Québec, n'aiment pas celui de la province de Manitoba, tandis que les gens d'Ontario le préfèrent à tout autre. Les avantages de ce système sont ceux-ci. Le fermier a moins long de clôture à faire, et dans un pays où le bois est rare c'est un point à considérer. Ensuite, le fermier a moins loin à charroyer ses récoltes; c'est par cela même une grande économie de temps. S'il bâtit sa maison au milieu de sa ferme, il n'aura que sept arpents pour atteindre le bout de son champ. Les colons établis à Manitoba depuis quelques années se font à ce mode d'arpentage et ne s'en plaignent pas.

Dans les anciennes paroisses qui avaient été établies par les Métis le long des rivières, les terres sont arpentées d'après le mode suivi dans la province de Québec.

ARTICLE XI.

D.—N'a t-on pas à craindre les gelées précoces qui font dommage aux moissons?

R.—En règle générale, les gelées dommageables ne sont pas plus à craindre à Manitoba qu'ailleurs. A part deux années, je n'ai jamais vu, pendant les vingt-deux ans que j'ai passés au Nord-Ouest, les gelées avant le 4 septembre. La même observation a été faite depuis le commencement du pays.

Dans une petite notice écrite sur la Rivière-Rouge par Mgr. Provencher, on voit que durant l'espace de 25 ans, c'est-à-dire depuis 1818 à 1843, une fois la première gelée s'est fait sentir le 2 septembre, une autre fois le 17 septembre, mais que l'époque ordinaire des premières gelées est du 7 au 8 septembre. Qu'ordinairement le blé est mûr le 15 août, et qu'une fois on l'a moissonné le 29 juillet; qu'il était bien mûr et de bonne qualité.

Je crois qu'on peut toujours compter sur un temps favorable aux moissons jusqu'au 8 septembre.

D.—N'a-t-on pas à redouter les longues sécheresses?

R.—Pas plus que dans les autres pays en général, et moins

que dans certains pays en particulier. Il est vrai qu'il pleut moins souvent à Manitoba que dans la vallée du St. Laurent, mais aussi le pays deviendrait inhabitable s'il y tombait la même quantité d'eau. Dans les prairies de l'ouest il faut beaucoup moins de pluie pour entretenir la fraîcheur de la terre à cause de la qualité du sol. Là une absence de pluie de trois semaines ne fait courir aucun danger à la moisson. Cette année-ci le pays a été privé de pluie pendant un mois et demi, et cependant la récolte est bonne ; on dit même que le blé vaut mieux que l'année dernière.

ARTICLE XII

D,—Peut-on laisser les animaux hiverner dehors, à Manitoba ?

R.—Autrefois les anciens colons les ont hivernés sous de simples remises, mais il vaut mieux les établer chaudement. Les chevaux anciennement cependant hivernaient dans les prairies sans souffrir aucun tort. Quant aux vaches, on comprend que celui qui veut en tirer du profit, ne doit pas les laisser coucher en plein air sous une température de 30 dégrés.

ARTICLE XIII

D.—Les provisions sont-elles chères à Manitoba ?

R.—Les provisions de bouche, à Manitoba, ne sont pas plus chères qu'en Canada. Le pain y est moins cher et les viandes y sont au même prix qu'à Montréal et à Québec.

Les étoffes pour vêtements se vendent à aussi bon marché à Winnipeg qu'à Montréal.

D.—Trouve-t-on à Winnipeg aussi facilement que dans nos villes, tous les objets dont on peut avoir besoin ?

R.—On trouve à Winnipeg des magasins tout aussi richement fournis que nos beaux magasins de Montréal. Il vaut mieux pour un émigrant acheter là bas son ménage que d'en emporter un avec lui, au risque de le briser en route. Un émigrant ne doit emporter avec lui que le strict nécessaire.

D.—Les animaux sont-ils chers à Manitoba ?

R.—Si un émigrant a de bons chevaux il fera bien de louer un char et de les monter à Manitoba, il aura plus de profit que d'en acheter, quand il sera rendu. Quant aux bœufs et aux vaches, il en trouvera à acheter à des prix qui ne sont pas trop élévés. On peut élever à Manitoba des troupeaux de moutons. Il n'y a pas d'animaux sauvages dans les prairies pour nuire à l'élevage des troupeaux.

D.—Y a-t-il quelque danger à craindre de la part des sauvages ?

R.—On ne voit pas plus de sauvages dans les paroisses à Manitoba que dans les paroisses du Canada—et les pauvres misérables Indiens qu'on rencontre auprès des réserves sauvages ne sont pas plus dangereux que les blancs.

D.—La chasse est-elle abondante ?

R.—A l'automne et au printemps il y a une quantité prodigieuse de canards, d'outardes et d'oies sauvages auprès des lacs et des grands marais, mais il ne faut pas compter là dessus pour vivre. Le poisson est abondant dans les grands lacs, tels que le lac Manitoba et le lac Winnipeg, mais il disparaît rapidement dans les rivières.

ARTICLE XIV

Témoignages des colons rapatriés des E. U. en faveur de Manitoba

Parmi un grand nombre de témoignages fournis par les colons rapatriés des Etats-Unis et établis à Manitoba depuis quelques années ; nous donnons les suivants comme échantillons :

Lettre de M. l'abbé Jolys sur les Canadiens rapatriés dans sa paroisse.

Mon cher Monsieur Beaudry,

Voici quelques renseignements sur les habitants de St. Pierre qui viennent des Etats-Unis. Je souhaite que cela vous soit utile.



Roger Sicotte, parti de Gardner, Mass., en 1876, arriva à St. Boniface, son voyage et celui de sa famille payé, avec 75 centins. Il vaut aujourd'hui au moins $2,000 00, et il a vécu mieux qu'il n'était capable de le faire aux Etats.

Joseph Caron, de Woonsocket Falls, en 1879 ; il lui restait 25 centins en débarquant à St. Boniface ; vaut aujourd'hui $1,800.00.

Nicholas Sicotte, de Gardner, Mass., en 1882, avait $900.00 en arrivant ici, il vaut aujourd'hui $3,000.00. Alphonse Chauvin, de North Adams, en 1878, avec $900.00 ; vaut $4,000.00. Gédéon Gobeil, de Woonsocket, en 1878, avec $500, vaut $5,000.

Charles Théroux, de Cambridge, Mass., avec $50, vaut au moins $1,500.

Joseph Gobeil, de Woonsocket, 1883, s'en est retourné en Canada et est arrivé ici le printemps dernier, il a acheté une propriété qu'il ne donnerait pas pour $3,000.00, très satisfait. Joseph Chouinard, de Nashua, en 1877, avait 25 centins en arrivant à St. Boniface ; il vaut aujourd'hui $3,000.00. Joseph Labonté, de North Grosvenordale, en 1877, avec $600 ; vaut $5,000.

Elie Vinet, de Putnam, en 1878, avec $300 et neuf enfants ; il a établi tous ses enfants, a fait faire un cours complet à deux de ses filles au pensionnat de St. Boniface et il a une terre de 160 acres bien bâtie, voisin de l'église de St. Pierre ; il estime qu'il lui aurait été impossible d'établir ses enfants aux Etats et de vivre aussi bien qu'il vit ici.

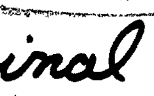
Hormisdas Lamoureux, de Woonsocket, en 1876, avec $11, vaut $1,000.

Isidore Burelle, de Nashua, en 1877, avec $4.00 ; vaut $1,000.00.

Hilaire Gagné, de North Grosvenordale, en 1877, avec $500 ; vaut $4,000. Antoine Ménard, arrivé au printemps de Westbrookfield, Mass., trouve le pays très-avantageux et ne veut plus retourner aux Etats.

Benjamin Ladouceur, de North Grosvenordale, en 1880, avec $200.00 ; vaut $2,000.00.

Ferdinand Marcotte, de St. Paul, Minnesota ; il lui manquait



30 centins pour parfaire le prix de ses billets de passage. Il a commencé à travailler à la journée en arrivant ici pour faire vivre sa famille ; vaut au moins $4,000.

Cyprien Lamoureux, de Woonsocket, en 1879, avec $5, a bien vécu et tient magasin à St-Pierre où il vit bien.

Aucun de ces gens ne voudrait retourner aux Etats ; ils sont très satisfaits du Manitoba. L'évaluation que je vous donne de leur avoir actuel a été faite par eux-mêmes, et je suis certain que pour tous elle est au-dessous de la valeur réelle ; pas un seul d'entre eux ne voudrait vendre tout ce qu'il a pour le montant auquel il estime son avoir.

Votre tout dévoué,

J. M. O. Jolys, Ptre.

D.—LES TERRES DE LA COMPAGNIE DU PACIFIQUE SONT-ELLES AVANTAGEUSES ?

R.—Oui, et la compagnie du Pacifique possède *le long de la ligne du chemin de fer une large étendue de terre* à partir de Winnipeg jusqu'aux pieds des Montagnes Rocheuses. Ses terrains les plus près de la ville de Winnipeg, se trouvent au nord-ouest de la cité, dans le voisinage de *Shoal Lake* où il y en a 60,000 acres à vendre. Cet endroit est très favorable à l'élevage des troupeaux, à cause de la grande quantité de foin qu'on peut y récolter. Les fermiers qui désirent cultiver et se livrer en même temps à l'élevage des animaux feront bien de se diriger de ce côté. Les terres en cet endroit sont offertes aux prix de $2.50 à $3.50 l'acre.

En gagnant vers l'Ouest, la compagnie n'a plus de terres qu'à 10 milles à l'ouest du Portage de la Prairie.

Les terrains où se groupent les Canadiens sont Lasalle, Starbuck, Lac des Chênes, Qu'Appelle, Broadview (nord), Whitewood, (sud).

Les Belges se dirigent à St. Alphonse et à Calgary.

Comme la Compagnie du Pacifique désire que ses terrains

soient visités avant que de conclure un marché avec l'acheteur, elle donnera *à l'office des terres à Winnipeg, dans la station ou on débarque, un billet pour aller, en char, visiter les terres de la Compagnie* ; et, à celui qui achètera au moins 160 acres de terre, elle déduira, sur le prix d'achat, la somme donnée pour le billet de voyage. Pour faciliter les ventes avec les émigrants, la Compagnie autorise chaque agent de station à négocier ces marchés avec l'acheteur qui désirera faire l'acquisition d'une terre, tributaire d'une station quelconque.

Je termine ces pages en assurant aux émigrants que dans leurs rapports avec les employés de la compagnie ils auront rarement à se plaindre. Depuis plusieurs années que j'ai occasion d'avoir affaire à eux, je les ai toujours trouvés d'une politesse et d'une prévenance dignes d'éloges.

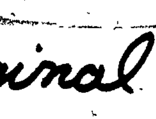
G. DUGAS, PTRE.

Pour cartes et toutes informations s'adresser à

L. OLIVIER ARMSTRONG,

523, Rue St. Jacques,

Montreal, Canada.



LES

TERRES-BOISÉES

d'Algoma et du Temiskaming.

COMMENT ON S'Y REND.

PRIX DES BILLETS—Prix d'un Char de Fret.

Voici le prix d'un char d'effets de colons aux endroits suivants :

De Montréal à Mattawa, $39.00 ; à Callendar, $42 ; à North Bay, $43 ; à Sturgeon Falls, $44 ; à Chelmsford, $48 ; à Winnipeg, par chemin de fer et les lacs, $92 ; par chemin de fer seul, $110. On alloue l'entrée dans ce char, de dix têtes de bétail en sus des effets de ménage, plus un billet de faveur (passe) pour un homme, pour chaque char. Pas plus que quatre chevaux dans un char.

Les prix des billets de colons pour Montréal aux mêmes endroits sont :

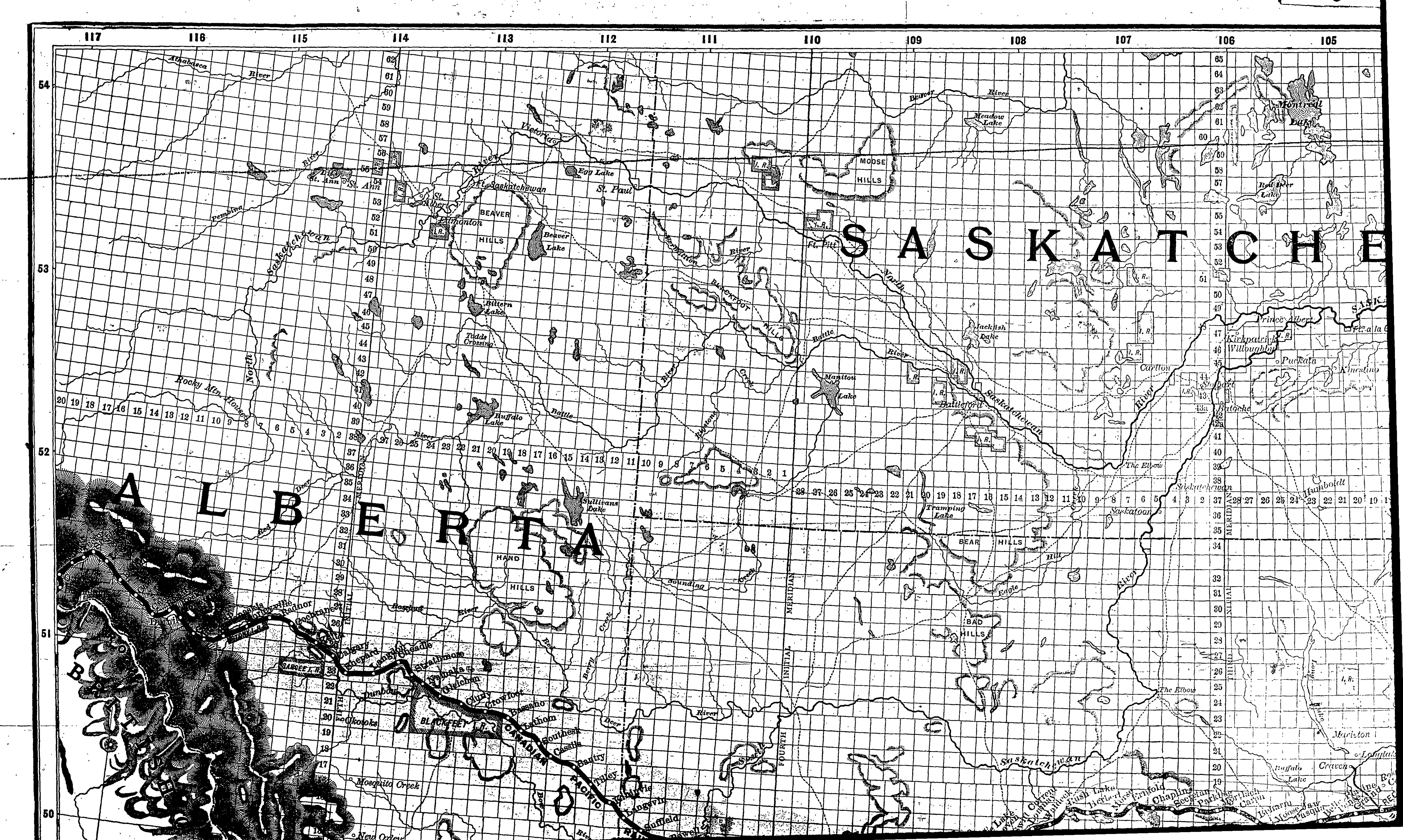
	Billets Simples.	De Retour
De Montréal à Mattawa	$ 5 30	$ 7 95
do Callendar	5 75	8 65
do North Bay	6 10	9 15
do L'Esturgeon	6 55	9 70
do Sudbury	7 40	11 10
do Chelmsford	7 60	11 40
do Algoma Station, Lac Huron	9 00	13 50
do Thessalon Station, Lac Huron	9 60	14 40
do Garden River Station, River Ste. Marie	10 30	15 45
De Québec à Mattawa	8 20	12 30
do Sudbury	10 30	15 45
do Algoma Station	11 90	17 95
do Thessalon	12 50	18 75
do Garden River	13 20	19 80
Lac-Megantic à Sudbury	10 40	15 60
do Garden River	13 30	19 95
Sorel à Garden River	12 25	18 40
Drummondville à Garden River	12 20	18 30

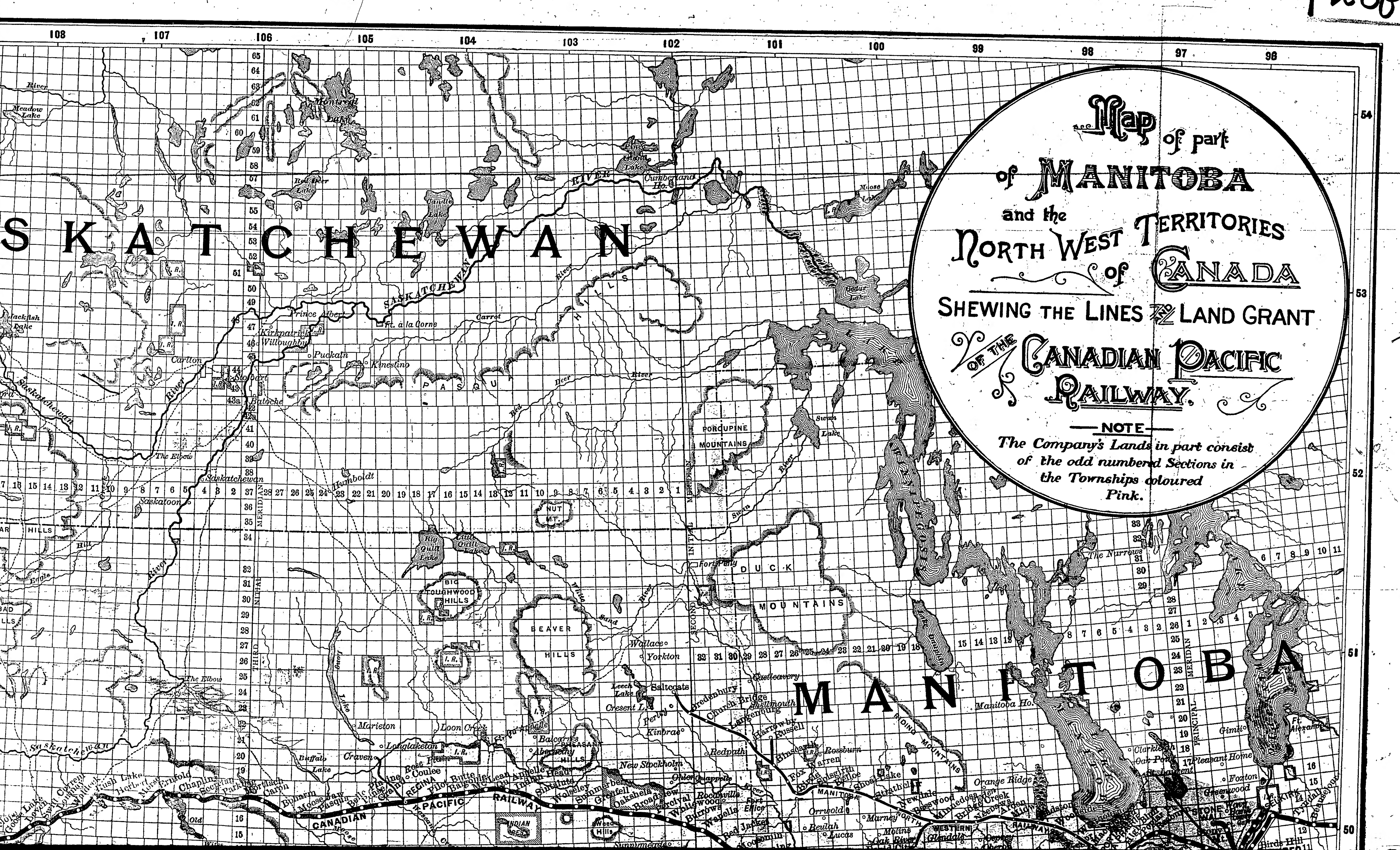
N'oubliez pas de vous adresser pour informations à

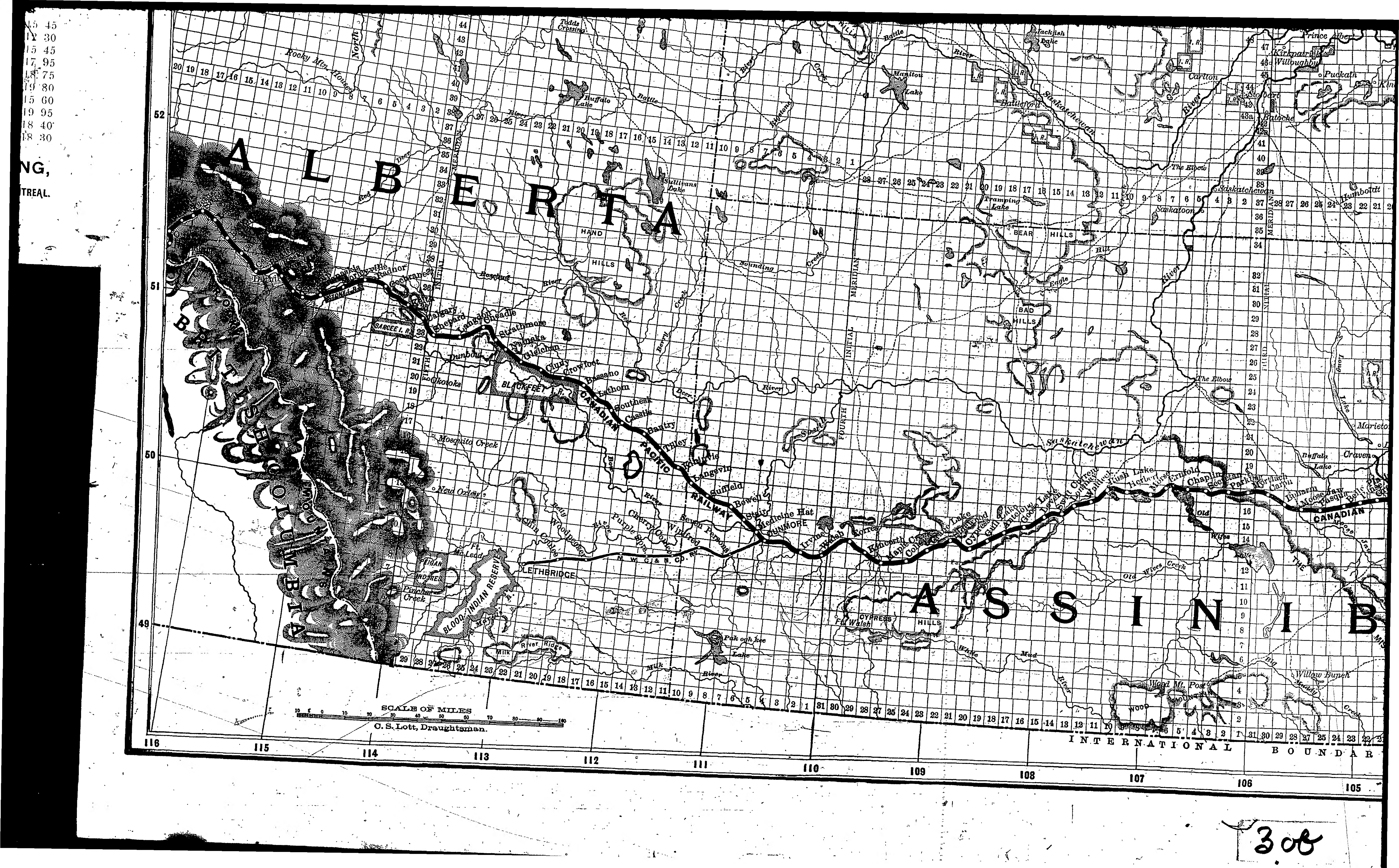
M. L. O. ARMSTRONG,
Agent de Colonisation,
523 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

poor original

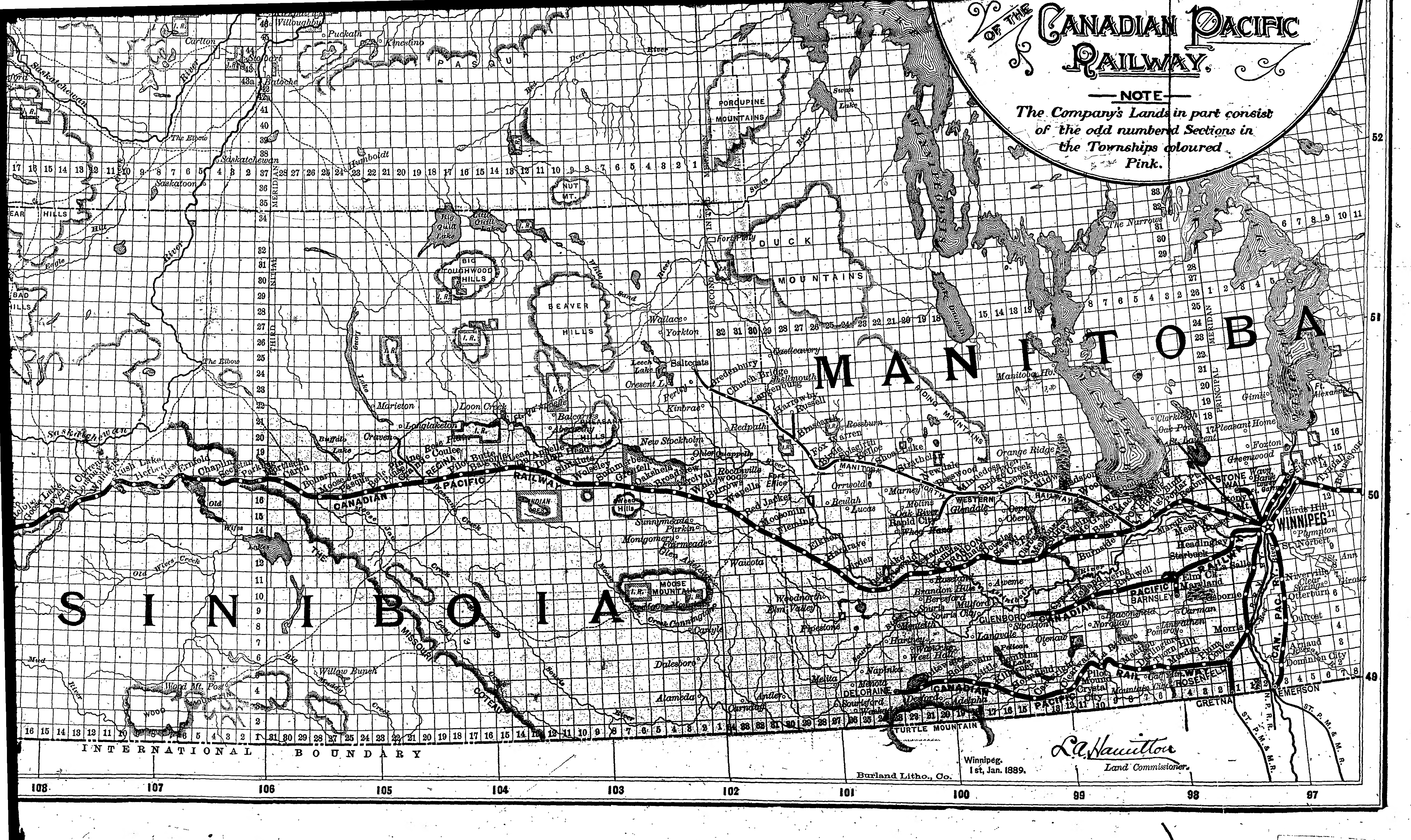



117
116
115
114
113
112
111
110
109
108
107
106
105
54
53
52
51
50
ALBERTA
SASKATCHE
Athabasca River
Pembina
Saskatchewan
North
Rocky Mtn. House
Red Deer
St. Ann
St. Albert
Edmonton
Ft. Saskatchewan
BEAVER HILLS
Beaver Lake
Victoria
Egg Lake
St. Paul
Bittern Lake
Todds Crossing
Buffalo Lake
Battle River
Sullivans Lake
HAND HILLS
Rosebud River
Red Deer River
Berry Creek
MOOSE HILLS
Ft. Pitt
Vermilion River
BLACKFOOT HILLS
Manitou Lake
Ribstone Creek
Sounding Creek
Beaver River
Meadow Lake
Montreal Lake
Red Deer Lake
Jackfish Lake
Battleford
Carlton
Prince Albert
Kirkpatrick
Willoughby
Duck Lake
Batoche
Kinistino
The Elbow
Saskatoon
Humboldt
Tramping Lake
BEAR HILLS
Eagle Hill
BAD HILLS
South Saskatchewan
Buffalo Lake
Craven
Moose Jaw
Pasqua
Chaplin
Ernfold
Mortlach
Parkbeg
Secretan
Rush Lake
Herbert
Waldeck
Swift Current
Gull Lake
Calgary
Shepard
Langdon
Cheadle
Strathmore
Namaka
Gleichen
Cluny
Crowfoot
Bassano
Lathom
Southesk
Cassils
Bantry
Tilley
Langevin
Suffield
Cochrane
Radnor
Morley
Canmore
Okotoks
Dunbow
Mosquito Creek
New Oxley
SARCEE I. R.
BLACKFEET I. R.
CANADIAN PACIFIC
MERIDIAN
INITIAL
FOURTH
THIRD
FIFTH
I. R.


Map of part of MANITOBA and the North West Territories of Canada
Shewing the Lines and Land Grant of the Canadian Pacific Railway.
NOTE
The Company's Lands in part consist of the odd numbered Sections in the Townships coloured Pink.
SASKATCHEWAN
MANITOBA
Montreal Lake
Cumberland Ho.
Prince Albert
Ft. à la Corne
Carlton
Batoche
The Elbow
Saskatoon
Humboldt
Kinestino
PASQUA HILLS
PORCUPINE MOUNTAINS
DUCK MOUNTAINS
BEAVER HILLS
BIG TOUGHWOOD HILLS
NUT MT.
Big Quill Lake
Little Quill Lake
Fort Pelly
Yorkton
Saltcoats
Wallace
Cedar Lake
Swan Lake
Moose Lake
Manitoba Ho.
The Narrows
Gimli
Ft. Alexander
REGINA
Moose Jaw
Qu'Appelle
Indian Head
Broadview
Whitewood
Wolseley
Grenfell
Moosomin
Marieton
Longlaketon
Craven
Balcarres
Abernethy
Rossburn
Birtle
Russell
Orange Ridge
Clarkleigh
Oak Point
Pleasant Home
Foxton
Greenwood
SELKIRK
CANADIAN PACIFIC RAILWAY
MANITOBA NORTH WESTERN RAILWAY
THIRD MERIDIAN
SECOND MERIDIAN
PRINCIPAL MERIDIAN
108
107
106
105
104
103
102
101
100
99
98
97
96
54
53
52
51
50



ALBERTA
ASSINIB
BRITISH COLUMBIA
CANADIAN PACIFIC RAILWAY
Calgary
Medicine Hat
DUNMORE
LETHBRIDGE
N.W.C.&N.CO. RY.
Battleford
Saskatoon
Prince Albert
Batoche
Carlton
Fort Macleod
Pincher Creek
Fort Walsh
CYPRESS HILLS
BLOOD INDIAN RESERVE
BLACKFEET I.R.
SARCEE I.R.
HAND HILLS
BEAR HILLS
BAD HILLS
Saskatchewan
The Elbow
Swift Current
Moose Jaw
Old Wives Lake
Wood Mt. Post
Willow Bunch
FOURTH INITIAL MERIDIAN
THIRD INITIAL MERIDIAN
INTERNATIONAL BOUNDARY
SCALE OF MILES
C. S. Lott, Draughtsman.
116
115
114
113
112
111
110
109
108
107
106
105
52
51
50
49
NG,
TREAL.
308



OF THE CANADIAN PACIFIC RAILWAY.
NOTE
The Company's Lands in part consist of the odd numbered Sections in the Townships coloured Pink.
MANITOBA
SINIBOIA
CANADIAN PACIFIC RAILWAY
WINNIPEG
REGINA
BRANDON
MOOSE MOUNTAIN
PORCUPINE MOUNTAINS
DUCK MOUNTAINS
RIDING MOUNTAINS
BEAVER HILLS
BIG TOUCHWOOD HILLS
NUT MT.
TURTLE MOUNTAIN
WOOD MOUNTAIN
THE MISSOURI COTEAU
Saskatchewan
Saskatoon
Batoche
Carlton
Humboldt
Yorkton
Saltcoats
Moose Jaw
Qu'Appelle
Broadview
Moosomin
Fort Ellice
Rapid City
Portage la Prairie
Emerson
Gretna
Morris
Deloraine
Selkirk
Stonewall
Gimli
INTERNATIONAL BOUNDARY
108 107 106 105 104 103 102 101 100 99 98 97
Burland Litho., Co.
Winnipeg. 1st, Jan. 1889.
L. A. Hamilton
Land Commissioner.



…ÈME ANNÉE … ERME A MAN…BA